Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260601-2026_06_62-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 01 juin 2026

Convocation du :	26 mai 2026
Date d'affichage :	26 mai 2026
Nbre de conseillers en exercice :	23
Présents :	18
Votants :	22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/06/62 (Nomenclature 3.5)

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

Etaient présents :

CHASTEL Olivier - THERIN Emmanuel - MICHEL Astrid – CADIOU Marion- PREAUCHAT Gaëtan - FRENETTE Philippe - PORTIER Gérard - HESRY Michel - DUPLESSY Claire - DUBUS Armand - VINATIER Frédéric - ROUSSEAU Patricia - SIMON Selma - RUEN Pauline - ROUVRAIS Suzon - CHATTARD-GISSEROT Thibault - QUEMARD Bertrand - CARRO Nicolas.

Absents excusés :

HYMERY Sébastien, RAOUL Laetitia, KHAMAROU Hela, GUILLOU-COROUGE Françoise et AUBRY Isabelle.

Procurations : HYMERY Sébastien à PREAUCHAT Gaëtan
RAOUL Laetitia à CHASTEL Olivier
KHAMAROU Hela à DUBUS Armand
AUBRY Isabelle à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Selma SIMON.

Intégration dans le réseau d'éclairage public de plusieurs lotissements privés

Rapporteur : Emmanuel THERIN

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260601-2026_06_62-DE

Afin d'assurer une cohérence de la gestion du parc d'éclairage public communal, la commune souhaite intégrer d'anciens lotissements privés. Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, par courrier du 14 avril 2026, a procédé à l'analyse technique et au chiffrage des opérations permettant de fiabiliser les données nécessaires pour l'exploitation du réseau.
Conformément à la délibération n° 2020/12/87 du 16 décembre 2020, relative à la mise à jour du classement des voies communales, les installations à rétrocédées concernent les rues suivantes :

- Rue de la Croix Glais ;
- Rue du Clos des Genêts ;
- Rue de la Barrière ;
- Rue du Clos Gillard ;
- Rue de la Géserie ;
- Rue Charles Le Goffic.

Cette opération représente un coût forfaitaire de 1 100 € H.T.

Ainsi, la maintenance des équipements et des réseaux de ces rues sera exécutée dans les mêmes conditions que l'entretien du réseau d'éclairage public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor l'intégration de ce réseau dans le réseau d'éclairage public de la commune.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire
Olivier CHASTEL

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Selma SIMON